

INSCRIPTIONS SCOLAIRES (Année 2024-2025)

1. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pour la rentrée de **septembre 2024**, les inscriptions administratives (nécessaires uniquement en cas de première inscription dans une école publique de Sées) se font auprès de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, au 2 rue Auguste Loutreuil 61500 SÉES **à compter du 13 Mars 2024**.

- + Vous pouvez télécharger la fiche de renseignements sur notre site : www.cdc-sourcesdelorne.fr et la renvoyer recto-verso dûment complétée à l'adresse mail suivante : keren.marsy@cc-sourcesdelorne.fr accompagnée des pièces justificatives obligatoires,
- + ou vous pouvez l'envoyer par courrier à la CDC des Sources de l'Orne, accompagnée des photocopies des pièces justificatives obligatoires,
- + ou vous pouvez vous présenter à l'Accueil de la CDC uniquement les jours et horaires suivants pour retirer un dossier d'inscription
uniquement le **mercredi de 14 h 00 à 17 h 45**
et le **jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 45**.

SECTORISATION

Il existe une sectorisation pour les élèves de maternelle scolarisés dans les écoles publiques de Sées :

Les élèves de TPS, PS, MS et GS (nés en 2022, 2021, 2020 et 2019) habitant la ville de Sées (au nord de la rivière « Orne »), sont scolarisés à l'école Louis Forton.

Les élèves de TPS, PS, MS et GS (nés en 2022, 2021, 2020 et 2019) habitant la ville de Sées (au sud de la rivière « Orne »), les hameaux de la commune de Sées et les communes extérieures, sont scolarisés à l'école La Lavanderie.

ACCUEIL DES TPS

Les élèves de TPS (nés en 2022) sont scolarisés dans leur école de secteur **dans la limite des places disponibles**.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS : PHOTOCOPIES DES PIÈCES À JOINDRE

- ① **Le livret de famille**
- ② **Le carnet de vaccination de l'enfant** (original). Pour les enfants nés à compter du 01/01/2018, 11 vaccins sont obligatoires : *diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, haemophilus influenzae b, hépatite B, pneumocoque, méningocoque C, rougeole, oreillons et rubéole*.
- ③ **Un justificatif de domicile** récent
- ④ **Le certificat de radiation** (délivré par l'école d'origine) si l'enfant était auparavant inscrit dans une école d'une autre commune.
- ⑤ Le courrier donnant dérogation le cas échéant.

Nous attirons votre attention sur le fait de bien renseigner cette fiche notamment :

- la partie concernant les représentants légaux (dans le cas d'une situation exceptionnelle, fournir le jugement du Tribunal),
- la partie concernant les autres personnes à appeler en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre l'enfant à la sortie (bien indiquer les coordonnées de ces personnes et cocher la ou les cases nécessaires).

Toutes les personnes (grand frère et grande sœur compris) qui viennent chercher un enfant de maternelle à la sortie de l'école doivent avoir été autorisées par écrit par les parents ;

L'inscription administrative ne vaut pas admission au sein de l'école.

2. ADMISSION

L'admission se fait auprès de la direction de l'établissement scolaire après transfert du dossier d'inscription administrative.

Ecole La Lavanderie – Tél. : 02.33.27.94.29 – Mail : ce.0610793f@ac-normandie.fr

Ecole Louis Forton – Tél. : 02.33.27.82.52 - Mail : ce.0611145n@ac-normandie.fr